

Retour aux résultats de la recherche

(<http://plus.lesoir.be/archives/recherche?datefilter=lastyear&sort=date desc&word=conseil culture chambre>)

La nouvelle gouvernance culturelle est sur les rails

Pile dix-huit mois après la publication du décret, le Conseil supérieur de la culture, ultime instance de la nouvelle gouvernance culturelle, a été installé. Un outil à la fois riche et complexe. Mode d'emploi d'un levier de pouvoir citoyen.



Par **[Alain Lallemand \(/43733/dpi-authors/alain-lallemand\)](#)**

Journaliste au service Culture

Le 30/09/2020 à 00:00

L'ex-ministre de la Culture Alda Greoli (CDH), qui a porté le projet à bout de bras, a dû en avoir les oreilles qui sifflaient : « C'est trop lourd, ça ne fonctionnera jamais » ; les sceptiques ont été nombreux – et ils n'ont pas encore tort. Pourtant, deux ans après d'interminables discussions parlementaires, la fusée de la gouvernance culturelle et ses quatre étages sont sur le pas de tir. Il est revenu hier à l'actuelle ministre, Bénédicte Linard (Ecolo), d'égrener le décompte final. La montée en puissance a pris tout le mois de septembre mais, depuis hier et le verrouillage du cockpit – le Conseil supérieur de la Culture –, c'est parti.

Les commissions d'avis

A quoi ça sert ? Le premier étage, le plus simple à comprendre, est constitué des sept commissions d'avis qui, pour chaque grand secteur de la culture, rendent au

pouvoir exécutif des avis motivés sur les aides financières individuelles qu'il conviendrait d'allouer – contrats-programmes, aides ponctuelles, bourses, bref la subsidiation de dossiers et projets particuliers. On en a longuement parlé dans ces colonnes : la nouvelle structure est plus ouverte, bien moins politisée, plus transversale, elle combat l'entre-soi, elle force à une meilleure rotation des membres, elle donne une plus grande place aux avis des artistes. Son mode de fonctionnement assure une plus grande transparence.

Signe de cette transparence : le deuxième étage de la fusée, une chambre de recours inédite, qui permet désormais aux personnes qui se sentiraient lésées par les avis des commissions de faire valoir leurs objections devant une instance indépendante sans devoir saisir automatiquement le Conseil d'Etat.

Les chambres de concertation

Le troisième étage est le parfait complément du premier : il se penche sur les politiques culturelles dans leur globalité – donc tout ce qui n'est pas individuel et particulier – et sa fonction est de fournir aux pouvoirs politiques (législatif et exécutif) des avis sur ces politiques, qu'il s'agisse d'avant-projets ou de propositions de décret, d'avant-projets d'arrêté ou de simplement évaluer les décrets existants. C'est le réacteur de la concertation sectorielle : sept chambres de concertation, représentant les sept grands secteurs de la Culture, alimentent cette concertation. Ici aussi c'est une révolution : les secteurs et sous-secteurs culturels ont été appelés à s'organiser en fédérations professionnelles, reconnues en février déjà (il y en a 58 en ce moment) ; elles vont siéger et faire entendre leurs avis, mais ici aussi un mécanisme de transversalité permet à un secteur d'enrichir la réflexion d'un autre secteur. Un exemple malin : une fédération d'arts de la rue (arts vivants) siège aussi dans la chambre qui s'occupe de l'action territoriale.

Cet étage est doté d'un « satellite », le Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques, qui a le même rôle d'avis que les chambres mais un profil spécifique.

Remarquons que les sept commissions, les sept chambres de concertation, la chambre de recours et le Conseil de la langue française ont tous connu en ce mois de septembre leur première réunion. Tous les font dans une même salle, /

mois de septembre leur première réunion. Tous les yeux sont donc allumés même si certaines commissions d'avis ne sont pas encore entièrement composées.

Le Conseil supérieur

Mais jusqu'à ce mardi, il manquait le quatrième étage de la fusée, qui les chapeaute tous : le Conseil supérieur de la culture. Il a été installé ce mardi matin et, comme dans le cockpit d'une fusée, c'est là que se trouve la plus grande concentration de complexité – c'est truffé de capteurs.

C'est une instance qui chapeaute toutes les autres. Elle est donc bien plus que transversale, elle est transsectorielle et générale. Lorsque le parlement ou le gouvernement saisit les instances pour avis dans leur ensemble, les chambres de concertation (le troisième étage) vont travailler selon une approche sectorielle puis feront remonter leurs avis vers le Conseil supérieur. Le Conseil, lui, aura travaillé de manière globale sur cette même demande d'avis et, après interaction avec les chambres sectorielles, va pouvoir rendre au gouvernement ou au parlement un avis global, réellement transversal et éclairé des points de vue de chaque chambre sectorielle.

On ajoutera que le Conseil peut très bien agir d'initiative, qu'il a une mission prospective, enfin qu'une série de prérogatives et missions spécifiques lui sont confiées, notamment le développement de l'emploi artistique, le statut de l'artiste, l'accès à la culture, la promotion et la diffusion de la culture, etc.

L'équipage

Qui trouve-t-on dans le cockpit ? Ce n'est pas moins complexe... D'abord, bien sûr, les sept présidents des chambres de concertation et le président du Conseil de la langue française. En outre, chaque chambre (et le Conseil de la langue française) peut y faire siéger un membre disposant d'une expertise particulière en regard de l'ordre du jour du conseil. Soit seize membres. A cela s'ajoutent cinq experts ne provenant pas des chambres et disposant d'une expertise transversale particulière. Enfin, cinq autres experts culturels transversaux mais qui seront les relais des diverses tendances politiques (auparavant, leur présence était plus large et se trouvait dans les instances de base). Soit 26 membres, à parité de genre, disposant d'une voix délibérative.

